

SGH	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		 <b>PEINTURES</b> <b>Classe 3</b> <b>UN 1263</b> <b>G.E. : III</b>

## SECTION I : IDENTIFICATION

**Utilisation :** Utilisé pour la protection contre la corrosion d'ouvrages métalliques, comme enduit d'étanchéité bitumineuse et régénération d'anciennes étanchéités.

**Fabricant :** Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tel.: 819 478-8163

**Distributeur :** Division Resisto, Soprema Canada  
1675, rue Haggerty  
Drummondville (Québec) J2C 5P7  
CANADA  
Tel.: 819 478-8408 – 1 877 478-8408

**En cas d'urgence :**

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492

CANUTEC (Canada) (24h.) : (613) 996-6666

CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

## SECTION II : IDENTIFICATION DES DANGERS

**DANGER**

LIQUIDES INFLAMMABLES – Catégorie 3

RISQUE D'ASPIRATION – Catégorie 1

TOXICITÉ AIGUË (oral) – Catégorie 4

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (exposition unique) – Catégorie 3

CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU – Catégorie 2

DOMMAGES/IRRITATION DE LA PEAU – Catégorie 2B

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION – Catégorie 2

TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (exposition répétée) – Catégorie 2

Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires ou provoquer de la somnolence ou des vertiges. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour le système nerveux central (SNC) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Obtenir les instructions spécifiques avant l'utilisation. Ne pas manipuler tant que les mesures de sécurité n'ont pas été lues et comprises. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Utiliser des équipements électriques antidéflagrants. Utiliser uniquement des outils antiétincelles. Prendre de mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation de ce produit. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains à fond après manipulation. Porter des gants protecteurs, une protection oculaire et un respirateur à vapeurs organiques. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder le contenant bien fermé. Garder au frais.

Entreposer sous clef. Disposer du contenant conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

## SECTION III : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	30-60	0,5 mg/m <sup>3</sup>	Non établie
Xylène	1330-20-7	10-30	100 ppm	150 ppm
Aluminium	7429-90-5	10-30	1 mg/m <sup>3</sup> (respirable)	Non établie
Solvant Stoddard	8052-41-3	7-13	100 ppm	Non établie

**Effets de l'exposition à court terme (aigus)****INHALATION**

L'inhalation de vapeurs de xylène peut se produire lors de la manipulation du produit. L'exposition aux vapeurs de xylène au-dessus des limites d'exposition peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du SNC (maux de tête, étourdissement, nausées, fatigue, confusion et coma).

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) forme facilement de la vapeur à la température ambiante. Le principal effet de l'inhalation de xylène est la dépression du SNC, avec des symptômes tels que des maux de tête, des étourdissements, la nausée et des vomissements. Des volontaires ont toléré 100 ppm, mais que les concentrations plus élevées deviennent inacceptables. Une irritation du nez et de la gorge est survenue suite à une exposition d'environ 200 ppm de xylène (mélange d'isomères; composition non spécifiée) pendant 3 à 5 minutes ou à 50 ppm de m-xylène pendant 2 heures. Des expositions évaluées à 700 ppm (composition de xylène non spécifiée) ont causé des nausées et des vomissements. Une concentration extrêmement élevée (à peu près 10 000

ppm, composition de xylène non spécifiée) a causé de l'incoordination, la perte de conscience, une défaillance respiratoire et le décès. Dans certains cas, une accumulation potentiellement fatale de fluide dans les poumons (œdème pulmonaire) peut en résulter. Les symptômes d'œdème pulmonaire incluent la toux, la douleur abdominale et le souffle court et peuvent être retardés jusqu'à 24 ou 48 heures après l'exposition. Ces symptômes sont aggravés par l'exercice physique. Cependant, ces effets sont rarement observés puisque le xylène est irritant et identifiable par son odeur à des concentrations beaucoup plus faibles. Le xylène (mélange d'isomères) peut s'accumuler dans un espace restreint, augmentant le risque de toxicité. Le seul décès rapporté résultait de l'exposition à environ 10 000 ppm de xylène (mélange d'isomères; composition non spécifiée) pendant plusieurs heures en peignant dans un espace restreint. Le travailleur qui est décédé avait une congestion pulmonaire grave et un œdème pulmonaire. Pour les deux autres travailleurs qui ont survécu à l'exposition, les deux ont eu des dommages réversibles au foie et un a eu des dommages réversibles aux reins. (1)

**Aluminium :** Il n'y a aucun rapport d'effets suite à l'inhalation à court terme d'aluminium. (1)

**Asphalte** : L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

**Solvant Stoddard** : Les vapeurs ou la brume peuvent causer de l'irritation et des effets sur le SNC, tels que des maux de tête, des étourdissements, une déficience intellectuelle et de la fatigue. (1)

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Des contacts fréquents et prolongés peuvent détruire la pellicule grasseuse de la peau et causer des rougeurs, des irritations et des dermatites.

**Xylène** : D'après l'information sur les animaux, le xylène (mélange d'isomères) liquide est un irritant modéré pour la peau. Des études réalisées avec des isomères du xylène ont montré que le contact peut entraîner une irritation, des rougeurs et une sensation de brûlure de la peau. Ces effets sont réversibles en peu de temps (habituellement en moins d'une heure) lorsque le contact cesse. Une exposition répétée ou prolongée au xylène peut dégraisser la peau et causer une dermatite (rougeurs, sécheresse et démangeaison de la peau). Le xylène (mélange d'isomères) liquide ou ses vapeurs peuvent être absorbés par la peau, mais l'absorption n'est pas aussi rapide que lors de l'inhalation ou de l'ingestion. (1)

**Aluminium** : Il est généralement considéré que l'aluminium est très faiblement absorbé par la peau. Des valeurs de toxicité des sels d'aluminium sur les animaux indiquent que des effets toxiques ne seraient pas attendus suite au contact avec la peau à court terme. (1)

**Asphalte** : Peut causer une irritation de la peau. (2)

**Solvant Stoddard** : Le solvant Stoddard est un irritant modéré pour la peau, selon l'information sur les animaux. L'exposition répétée ou prolongée peut causer une dermatite. (1)

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Les vapeurs peuvent causer une irritation des yeux avec des larmoiements, de l'inconfort, des rougeurs et de la douleur. Le contact des yeux avec le produit peut causer des irritations modérées.

**Xylène** : D'après l'information sur les animaux, le xylène (mélange d'isomères) liquide est un irritant très léger. (1)

**Aluminium** : On n'a observé aucune irritation ou inflammation dans des cas où l'aluminium a pénétré dans les yeux. (1)

**Asphalte** : Peut être irritant pour les yeux. (2)

**Solvant Stoddard** : La vapeur, la brume et le liquide peuvent causer une légère irritation des yeux. (1)

#### INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit. Si une quantité significative du produit était ingérée, les symptômes comme ceux décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures de la bouche et de la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration, même de petites quantités, peut avoir comme conséquence une accumulation de fluide dans les poumons, menaçante pour la vie. De graves dommages aux poumons (œdème), des difficultés respiratoires, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent en résulter. (1)

**Xylène** : D'après l'information sur la toxicité chez des animaux, le xylène (mélange d'isomères) n'est pas considéré comme toxique par ingestion. L'ingestion de grandes quantités est susceptible de causer des effets sur le SNC tels que des étourdissements, des nausées et des vomissements. (1)

**Aluminium** : La toxicité orale à court terme est faible. L'aluminium est un composant normal du régime alimentaire humain et l'apport normal quotidien est significatif. (1)

**Solvant Stoddard** : Des études menées sur des animaux indiquent que la toxicité orale du solvant Stoddard est faible. Cependant, il est très dangereux même si quelques millilitres sont aspirés (respirés dans les poumons). L'aspiration peut facilement survenir avec solvant Stoddard

durant l'ingestion ou le vomissement. Peut causer des dommages graves aux poumons et peut même être fatal. L'ingestion n'est une voie typique d'exposition au travail. (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

#### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### CONTACT AVEC LA PEAU

**Xylène** : Le contact prolongé avec le xylène (mélange d'isomères) peut causer une dermatite (sécheresse, rougeur de la peau) vu son action dégraissante. Le xylène (mélange d'isomères) n'est pas connu comme un sensibilisant de la peau au travail. (1)

**Asphalte** : Le contact répété ou prolongé peut causer de l'irritation. (2)

**Solvant Stoddard** : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut causer de l'irritation. Des rapports de cas indiquent que lorsque le solvant Stoddard est laissé en contact avec la peau, comme lorsque les vêtements mouillés avec le solvant Stoddard sont usés, des ampoules et des plaies peuvent se développer. (1)

**Aluminium** : Un récent rapport indique que l'aluminium peut être absorbé par la peau de souris suite à une application à long terme d'un sel soluble à l'eau (chlorhydrate d'aluminium). Cette étude indique que le contact à long terme avec la peau peut contribuer à l'exposition globale et à l'accumulation d'aluminium dans l'organisme. La pertinence de cette conclusion de l'aluminium métallique n'est pas connue. Considérant l'utilisation étendue de l'aluminium, seulement très peu de cas de sensibilisation potentielle ont été rapportés et très peu de détails des cas sont disponibles. Si l'aluminium est un allergène réel, ce qui est peu probable, l'allergie est considérée très rare. (1)

#### INHALATION

**Xylène** : Voir effets décrits ci-dessous.

**Asphalte** : L'exposition n'est pas prévue par cette voie d'entrée sous utilisation normale du produit.

#### EFFETS SUR LE SYSTÈME NERVEUX

**Xylène** : L'exposition à long terme au xylène (mélange d'isomères) peut causer des effets nocifs sur le système nerveux, mais l'information existante ne suffit pas pour permettre de tirer des conclusions. Des symptômes, tels que des maux de tête, l'irritabilité, la dépression, l'insomnie, l'agitation, la fatigue extrême, des tremblements et la diminution de la concentration et de la mémoire à court terme, ont été signalés à la suite d'une exposition professionnelle à long terme à des xylènes et à d'autres solvants. Cette condition est souvent dite « syndrome des solvants organiques ». Malheureusement, l'étude de ces effets neurologiques à long terme a fourni très peu d'information faisant une distinction entre l'exposition au xylène et l'exposition aux autres solvants. Parmi les autres carences des études, nous pouvons mentionner un signalement inadéquat de la durée et du niveau d'exposition ainsi qu'un mauvais appariement des témoins. (1)

**Aluminium** : Un lien entre l'exposition à l'aluminium ou les composés d'aluminium et la maladie d'Alzheimer ou autres maladies neurologiques a été suggéré. Actuellement, que cette association soit un effet réel ou non, elle est controversée et les résultats sont contradictoires. De récentes analyses ont conclu que la preuve est inadéquate pour établir un lien entre l'exposition professionnelle à l'aluminium et des effets spécifiques sur le système nerveux ou la maladie d'Alzheimer, chez des travailleurs normaux et en santé. (1)

**Solvant Stoddard** : L'intoxication chronique au solvant organique est le nom donné au modèle d'effets sur le système nerveux résultant d'une forte exposition à une variété de solvants organiques. Cette condition est rare et semble se développer seulement à la suite de surexpositions répétées. Les symptômes incluent des maux de tête, des étourdissements, une mémoire réduite, de la fatigue, des douleurs aux articulations, des troubles du sommeil, de la douleur, des engourdissements et des picotements dans les doigts et les orteils, une dextérité manuelle diminuée, de la dépression, de l'irritabilité, de l'instabilité émotionnelle, une habilité de concentration réduite et des nausées. Les formes graves d'intoxication chronique au solvant organique peuvent être réversibles ou seulement lentement réversibles. (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

## EFFETS SUR LE SANG

**Xylène** : Les anciens rapports associent parfois l'exposition au xylène à certains effets sur le sang, incluant la leucémie qui, on le sait maintenant, sont causés par le benzène. Le xylène qui ne contient pas de benzène comme contaminant n'est pas considéré pour causer ces effets. (1)

**Solvant Stoddard** : La production diminuée de cellules de moelle (anémie aplastique) a été observée chez des personnes exposées à plusieurs reprises pendant de longues périodes (des mois à des années) au solvant de Stoddard. Il a été suggéré que la présence de benzène peut avoir été responsable de l'anémie aplastique. L'exposition au benzène est reconnue comme une cause de l'anémie aplastique. Des produits commerciaux courants de solvant de Stoddard contiennent seulement des traces de benzène (moins de 10 ppm). (1)

**Asphalte, Aluminium** : Aucune information disponible.

## EFFETS SUR LE FOIE ET LES REINS

**Xylène** : Un certain nombre de rapports de cas et d'études en milieu de travail semblent indiquer que l'exposition professionnelle à long terme au xylène peut entraîner des lésions hépatiques et rénales. Toutefois, il n'est pas possible d'attribuer ces effets directement à l'exposition au xylène, car elle était généralement accompagnée d'une exposition à d'autres produits chimiques, en particulier à d'autres solvants; de plus, aucune information n'était fournie sur les niveaux et la durée de l'exposition. (1)

**Solvant Stoddard** : En 1940, un rapport a révélé qu'un travailleur a développé des lésions hépatiques, de l'anémie et des troubles gastriques, après avoir travaillé avec ses mains immergées ou mouillées avec du solvant Stoddard pendant 3 mois. Il existe un rapport de cas concernant un travailleur qui a développé des dommages aux reins à la suite d'intenses expositions au solvant Stoddard par la peau non protégée et par inhalation 6 heures par jour pendant une année. Le travailleur a subi une toxicité aiguë significative résultant de cette exposition. (1)

**Asphalte, Aluminium** : Aucune information disponible.

## OUÏE

**Xylène** : Il y a évidence que l'exposition à long terme aux mélanges de solvants incluant des xylènes peut causer la perte de l'ouïe. L'exposition simultanée au bruit et aux solvants semble renforcer cet effet. Cependant, l'information limitée disponible ne permet pas de tirer de conclusion spécifiquement pour le xylène (mélange d'isomères).

## CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Xylène** : Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a décidé que les données actuelles ne permettent pas d'établir la cancérogénicité du xylène chez l'humain. Le CIRC a conclu qu'il est impossible de classer le xylène en fonction de sa cancérogénicité chez l'humain (Groupe 3). L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) a désigné le xylène impossible à classer comme cancérogène chez l'humain (A4). Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé le xylène dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Aluminium** : Le CIRC n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'ACGIH a désigné ce produit chimique impossible à classer comme cancérogène chez les humains (A4) (aluminium métallique et composés insolubles). Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Solvant Stoddard** : Le CIRC a conclu que ce produit chimique ne peut pas être classé comme cancérogène chez les humains (Groupe 3). L'ACGIH n'a pas désigné ce produit chimique comme cancérogène. Le NTP n'a pas listé ce produit chimique dans son rapport sur les cancérogènes. (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

## TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**Xylène** : Le xylène (mélange d'isomères) est considéré fœtotoxique chez les humains, d'après des observations de poids fœtal réduit, d'ossification retardée et des effets comportementaux persistants dans des études sur des animaux en l'absence de toxicité maternelle. On a observé d'autres effets sur le développement dans des études sur des animaux en présence de toxicité maternelle. (1)

**Aluminium** : Il n'y a aucune information spécifique disponible pour l'aluminium métallique. (1)

**Solvant Stoddard** : Deux études ont fait des associations entre l'exposition au white spirit (solvant de Stoddard) et aux anomalies congénitales. Aucune conclusion ne peut être tirée en raison du petit nombre, d'autres expositions et d'autres facteurs restrictifs. (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

## TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

**Xylène** : Le peu d'information recueillie semble indiquer que le xylène (mélange d'isomères) ne cause pas de toxicité sur la reproduction. Les xylènes ont été démontrés qu'ils se transfèrent dans le lait maternel humain. (1)

**Aluminium** : Il n'y a aucune information spécifique disponible pour l'aluminium métallique. (1)

**Solvant Stoddard** : Aucune information disponible sur les humaines ou les animaux. (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

## MUTAGÉNÉCITÉ

**Xylène** : Le xylène (mélange d'isomères) n'est pas connu comme un mutagène. Des résultats négatifs ont été obtenus dans quelques études limitées chez des humains. Des résultats négatifs ont été obtenus dans des études d'animaux vivants et dans des cellules mammaliennes cultivées et des bactéries, qui ont été réalisées avec des isomères purs de xylène et avec des mélanges d'isomères contenant jusqu'à 36% d'éthylbenzène. (1)

**Aluminium** : Il n'y a aucune information disponible chez les humains. (1)

**Solvant Stoddard** : Le solvant Stoddard n'est pas mutagénique lorsque testé sur des cellules sanguines humaines cultivées (in vitro). (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

## SUBSTANCES SYNERGIQUES

**Xylène** : Il y a eu plusieurs études sur des humains et des animaux sur l'interaction des xylènes avec des drogues, de l'alcool et d'autres solvants. Le xylène a un potentiel élevé d'interagir avec d'autres composés parce qu'il augmente les enzymes métaboliques dans le foie et diminue les enzymes métaboliques dans les poumons. En général, l'exposition à des solvants apparentés, tels que benzène, toluène et éthanol (alcool) ralentit l'élimination des xylènes de l'organisme, ce qui en augmente ses effets toxiques. Chez les rats, l'exposition au xylène (mélange d'isomères; composition non spécifiée) dans une combinaison avec les solvants trichloroéthylène ou chlorobenzène a eu un effet additif en causant la perte auditive, tandis que l'exposition au xylène (mélange d'isomères) a augmenté la perte auditive causée par le n-hexane et a diminué la toxicité du n-hexane sur les nerfs périphériques. (1)

**Aluminium, Solvant Stoddard** : Aucune information disponible. (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

## ACCUMULATION POTENTIELLE

**Xylène** : Les trois isomères du xylène sont facilement absorbés par inhalation et ingestion et ils sont largement distribués dans tout l'organisme. Une petite quantité peut être absorbée par la peau. Les xylènes sont en grande partie décomposés par le foie et la majorité du matériel absorbé est rapidement éliminé dans l'urine comme des produits de décomposition. De plus petites quantités sont éliminées inchangées dans l'air expiré. Il existe un faible potentiel d'accumulation. (1)

**Aluminium** : L'aluminium est absorbé seulement à un degré limité par le système gastro-intestinal ou les poumons, et est rapidement éliminé dans l'urine. Une certaine quantité d'absorption par les tissus s'est produite. (1)

**Solvant Stoddard** : En raison de sa solubilité dans la graisse, le solvant Stoddard peut s'accumuler dans la graisse jusqu'à un certain degré. (1)

**Asphalte** : Aucune information disponible.

## SECTION IV : PREMIERS SOINS

### CONTACT AVEC LA PEAU

Laver avec beaucoup d'eau. Si une irritation de la peau se produit : Obtenir des conseils médicaux. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant la réutilisation.

### CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si faisable. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste : Obtenir des conseils médicaux.

### INHALATION

Évacuer la personne à l'air frais et garder dans une position confortable pour favoriser la respiration. Appeler un centre antipoison en cas de malaise.

### INGESTION

Contactez immédiatement un centre antipoison. Ne pas provoquer le vomissement. Se rincer la bouche.

## SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**INFLAMMABILITÉ :** Inflammable 1C (NFPA)

**EXPLOSIBILITÉ :** Sensibilité aux chocs : Non  
Sensibilité aux décharges électrostatiques :  
Peut accumuler l'électricité statique lors du transvasement.

**POINT D'ÉCLAIR :** 30°C (ASTM D93)

**TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ :** 527°C (xylène)

**LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR :** (% en volume)  
1 – 7 (xylène)

### RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Ce produit et ses vapeurs s'enflamment facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs de ce produit peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se propager vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme au point de fuite ou jusqu'au(x) contenant(s) ouvert(s). Le produit peut exploser ou s'enflammer en présence d'oxydants forts. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées et des gaz toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants : CO, CO<sub>2</sub>, aldéhydes, cétones, acroléine, composés halogénés, oxyde d'aluminium; hydrocarbures réactifs, aldéhydes à faible poids moléculaire (ex. : acétaldéhyde).

### INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

### MOYENS D'EXTINCTION

Ne pas utiliser d'eau ou d'agents d'extinction halogénés. Utiliser des poudres chimiques sèches ou du CO<sub>2</sub>, sable sec.

## SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSÉMENT ACCIDENTEL

### FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés pendant le nettoyage. Éliminer toutes les sources d'ignition. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec une matière inerte, comme du sable ou

de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle ou d'un balai anti-étincelles. Déposer dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Ne pas toucher au produit déversé ou marcher dedans. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols ou les espaces restreints. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

## SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

### MANUTENTION

Ce produit et ses vapeurs sont inflammables et toxiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Bien se laver les mains après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Éliminer toutes les sources d'ignition (étincelles, flammes et surfaces chaudes). Garder éloigné de la chaleur. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

### ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Garder les lieux d'entreposage libres de toutes matières combustibles. Interdire de fumer près des lieux d'entreposage. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit inflammable conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux pour détecter les fuites ou les dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

## SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**MAINS :** Porter des gants en caoutchouc nitrile, en polyalcool.

**RESPIRATOIRE :** Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

**YEUX :** Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

**AUTRES :** Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

**CONTRÔLE DES VAPEURS :** Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

## SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**ÉTAT PHYSIQUE :** Liquide

**ODEUR ET APPARENCE :** Liquide visqueux de couleur aluminium à odeur de solvants

**SEUIL DE L'ODEUR :** Non disponible

**DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) :** Plus lourd que l'air

**TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) :** 0,7 (xylène)

**POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) :** Non disponible

**POINT DE CONGÉLATION :** Non disponible

**DENSITÉ (H<sub>2</sub>O = 1) :** 1,20 kg/L

**SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) :** Insoluble

**CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES**

**(C.O.V.) :** 380 g/L

**VISCOSITÉ :** 2 300 Centipoises (Visco Brookfield LVT)

## SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**STABILITÉ :** Ce matériel est stable.

**CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :** Éviter la chaleur excessive.

**INCOMPATIBILITÉ :** Les bases, les acides et les oxydants puissants, eau, composés halogénés, oxydes métalliques.

**PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION :** Aucun identifié.

**POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE :** Aucun.

## SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Xylène :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat mâle) : 6 350 ppm (exposition de 4 heures) (isomères non spécifiés et éthylbenzène)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : 3 523 mg/kg

**Solvant Stoddard :** (1)

CL<sub>50</sub> (rat) : > 1 300 ppm (exposition de 4 heures)

DL<sub>50</sub> (oral, rat) : > 5 000 mg/kg

DL<sub>50</sub> (cutané, lapin) : > 3 000 mg/kg

**Asphalte, Aluminium :** Information non disponible.

### Effets de l'exposition à court terme (aigus)

#### INHALATION

**Xylène :** L'effet principal de l'inhalation de xylène est sur le SNC. Il y a en premier une excitation suivie de dépression, de somnolence, d'incoordination et d'inconscience à approximativement 2 000 ppm. La mort à des concentrations plus élevées vient d'une défaillance respiratoire due à la dépression du SNC et/ou à l'accumulation du fluide dans les poumons (œdème pulmonaire). (1)

**Solvant Stoddard :** Des études à court terme effectuées sur des animaux ont montré une dépression du SNC et une irritation des yeux, du nez et de la gorge. (1)

**Asphalte, Aluminium :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DES YEUX

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) est un irritant très léger pour les yeux. (1)

**Aluminium :** Une légère inflammation et un petit trouble (opacité) du cristallin chez des lapins suite à l'implantation de particules d'aluminium dans les yeux. (1)

**Solvant Stoddard :** Le solvant Stoddard est un irritant léger pour les yeux. (1)

**Asphalte :** Aucune information disponible.

#### IRRITATION DE LA PEAU

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) est un irritant modéré pour la peau. (1)

**Aluminium :** On n'a observé aucune irritation chez les lapins suite à l'application d'un composant contenant 96,7% d'aluminium atomisé sur la peau intacte ou scarifiée. (1)

**Solvant Stoddard :** Le solvant Stoddard est un irritant modéré pour la peau. (1)

**Asphalte :** Aucune information disponible.

### Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

#### INHALATION

**Xylène :** Des rats exposés à 0, 50 ou 100 ppm m-xylène pendant 3 mois (6 heures/jour, 5 jours/semaine) ont significativement augmenté la sensibilité à la douleur à 50 ppm et une altération de performance à la tige tournante à 100 ppm. La réversibilité n'a pas été évaluée. Des rats mâles exposés à 0, 100 ou 1 000 ppm m-xylène pendant 12 semaines (6 heures/jour, 5 jours/semaine) ont eu une déficience de l'apprentissage reliée à la dose lorsque testés dans un labyrinthe. La déficience était encore présente 2 mois après la fin de l'exposition. (1)

**Solvant Stoddard :** Des études à long terme effectuées sur des animaux ont montré seulement une irritation pulmonaire et des effets légers au foie et aux reins. (1)

#### SENSIBILISATION DE LA PEAU

**Aluminium :** Des résultats négatifs ont été obtenus chez des cochons d'Inde dans des tests utilisant un composé contenant 96,7% d'aluminium atomisé. (1)

**Solvant Stoddard :** Aucune sensibilisation n'a été observée au cours d'essais sur des cochons d'Inde. (1)

#### CANCÉROGÉNÉCITÉ

**Xylène :** CIRC a déterminé qu'il y a preuve insuffisante sur la cancérogénicité du xylène (mélange d'isomères) chez les animaux. (1)

**Aluminium :** Suite à des expositions par différentes voies, on n'a observé aucun effet cancérogène attribuable à la poudre métallique d'aluminium dans des études sur des animaux. (1)

**Asphalte :** Aucune information disponible.

#### EFFETS SUR LA REPRODUCTION

**Xylène :** Le peu d'information localisée suggère que le xylène (mélange d'isomères) ne cause pas de toxicité sur la reproduction. (1)

**Asphalte, Aluminium :** Aucune information disponible.

#### TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) cause une toxicité développementale (fœtotoxique). Le poids fœtal réduit, l'ossification retardée et les effets comportementaux persistants ont été observés en l'absence de toxicité maternelle. D'autres effets développementaux ont été observés en présence de toxicité maternelle. (1)

**Aluminium :** Il n'y a aucune information spécifique disponible pour l'aluminium métallique. (1)

**Solvant Stoddard :** Aucun effet fœtal n'a été rapporté suite à l'exposition maternelle de rats à 100 ou 300 ppm de white spirits durant 6 heures par jour lors de la gestation. (1)

**Asphalte :** Aucune information disponible.

#### MUTAGÉNÉCITÉ

**Xylène :** Le xylène (mélange d'isomères) n'est pas connu comme un mutagène. Des résultats négatifs ont été obtenus dans des études en utilisant des animaux vivants et dans la plupart des études avec des cellules mammaliennes cultivées et des bactéries qui ont été réalisées avec des isomères purs de xylène et avec des mélanges d'isomères contenant jusqu'à 36% d'éthylbenzène. (1)

**Aluminium :** Des résultats négatifs ont été obtenus pour l'aluminium dans un test in vitro utilisant des bactéries. (1)

**Solvant Stoddard :** Injecté dans la moelle osseuse de souris ou de rats, Le solvant Stoddard n'a produit aucune aberration chromosomique. Il n'a pas produit de mutation dans le sperme des rats mâles exposés avant l'accouplement. Aucune mutagénicité n'a été observée dans des tests avec des bactéries ou des lymphomes de souris. (1)

**Asphalte :** Aucune information disponible.

## SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Suite à un incendie, empêcher l'eau de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux ou les conduites d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou de façon à satisfaire les autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

### SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures normales ou dans les égouts.

### SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**CLASSIFICATION (TMD - DOT) :** Classe 3  
**NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU PRODUIT :** UN 1263  
**APPELLATION RÉGLEMENTAIRE :** Peintures  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** III  
**LES CONTENANTS SONT CONFORMES AUX NORMES.**

Classification basée sur la Section V du présent document.

### SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

**LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).

**TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

**Proposition 65 :** Ce produit ne contient pas des substances chimiques reconnues par l'État de la Californie comme causant le cancer ou de la toxicité reproductive.

### SECTION XVI : RENSEIGNEMENTS DIVERS

#### GLOSSAIRE

**ASTM :** American Society for Testing and Materials (États-Unis)  
**CAS :** Chemical Abstract Services  
**CSA :** Association Canadienne de Normalisation  
**DL<sub>50</sub>/CL<sub>50</sub> :** Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées  
**DOT :** Department of Transportation (États-Unis)  
**EPA :** Environmental Protection Agency (États-Unis)  
**NIOSH :** National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)  
**RCRA :** Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)  
**SGH :** Système Général Harmonisé  
**TMD :** Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
**TLV-TWA :** Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

#### Références :

- (1) CHEMINFO (2018) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton (Ontario) Canada
- (2) Fiche de données de sécurité du fournisseur

**Numéro de la FDS :** CA U DRU SS FS 023

**Pour plus de renseignements :** 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de RESISTO sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : [www.resisto.ca](http://www.resisto.ca)

#### Justification de la mise à jour :

- Mise à jour triennale.

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.